



Commune de Nordausques



*Région Hauts de France Département du Pas de Calais
Canton de Saint-Omer*

ARRETE du Maire

Le Maire de Nordausques,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'organisation du marché de Noël le samedi 16 décembre 2023
Considérant la nécessité de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de cet événement.

ARRETONS

Article 1 : Le samedi 16 décembre 2023, de 14 h 30 à 15 h 30, la circulation sera interdite rue de la mairie de l'intersection avec la rue de l'église à l'intersection avec la rue des écoles.

Article 2 : Cette interdiction ne s'applique pas aux services de secours et de sécurité.

Article 3 : Des panneaux de signalisation et de pré-signalisation seront placés par les services techniques de la commune conformément à l'instruction interministérielle du 15/07/1974 relative à la signalisation temporaire des routes.

Article 4 : La Gendarmerie, les services techniques de la Commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nordausques, le 12/12/2023.
Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.

